

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2017

Le vingt-quatre janvier deux mil seize à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel GENTIT, Maire.

Appel des Maire, Adjointes et Conseillers Municipaux.

Etaient présents :

Mr BELLE, Mme ALLARD, Mme DABADIE,
Mrs LEDUC, LIROT, CAVAGNE, Mme BIT, Mrs MANOUVRIER, METZLAFF,
Mmes ROLLAND, TROUILLET, BELLE, Mrs RETUREAU, FUSTIER, Mmes GAILLIARD.
FOMBARON

Etaient absents :

Mme FREI, Mr FEUGIER

Pouvoirs (2) :

Mme FREI Marie-Hélène → Mme ALLARD Nelly

Mr FEUGIER Thierry → Mr GENTIT Michel

Secrétaire de séance : Mr MANOUVRIER

Date de la Convocation : 17 Janvier 2017

1/Choix du nom de la Communauté de Communes issue de la fusion des Communautés de Communes du Pays de Saint-Marcellin, Chambaran Vinay Vercors et de la Bourne à l'Isère au 1er Janvier 2017

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la fusion des trois Communautés de Communes du Pays de St Marcellin, Chambaran Vinay Vercors et de la Bourne à l'Isère, il y a lieu de délibérer sur le choix du nom de « *Saint Marcellin Vercors Isère Communauté* » voté à une large majorité par les nouveaux conseillers communautaires.

Suite au questionnement de certains membres du Conseil Municipal, le Maire précise qu'il revient aux communes de délibérer dans un délai de 3 mois pour valider cette dénomination.

Le nom choisi n'étant pas suffisamment représentatif et explicite, le conseil municipal rejette cette appellation par 15 Contre / 4 Pour

2/ Opposition au transfert automatique du Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes du Sud Grésivaudan au 27 mars 2017

Le Maire rappelle les dispositions de la loi prévoyant le transfert automatique du PLU à l'intercommunalité et les réflexions engagées par la commune et les Communautés de Communes du Sud Grésivaudan avant la fusion de ces dernières.

Si le PLUi est un enjeu incontournable dans l'avenir, il apparaît que les questions de calendrier et de mise en œuvre du PLUi notamment au vue des capacités financières et de gouvernance doivent être abordées sans précipitation.

Pour ce faire, le Maire propose à l'assemblée de s'opposer au transfert automatique du PLU à la Communauté de Communes du Sud Grésivaudan à la date du 27 Mars 2017.

Vote : Pour l'opposition 19

3/ Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la 2ème tranche de travaux « Accessibilité »

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la 1^{ère} tranche de travaux d'accessibilité des bâtiments communaux a été réalisée sur l'exercice 2016.

L'estimation des travaux de la 2^{ème} tranche s'élevant à 66 056,36€HT, le Maire propose de solliciter auprès du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention, celle-ci pouvant atteindre 50% du montant total.

Vote à l'unanimité.

4/ Divers :

Le Maire demande au Conseil Municipal si il y a des questions sur les diverses informations transmises par mail avant le conseil. Sans objet.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'enquête publique sur le PLU a commencé la semaine dernière (2 demandes de modification de classement ont été déposées / 7 personnes sont venues consulter le dossier) et que Madame le Commissaire enquêteur tiendra deux permanences en mairie le samedi 28 janvier matin et le vendredi 10 février après-midi.

Le Maire informe l'assemblée qu'un préavis de départ a été déposé par la locataire du 2^{ème} logement situé place de l'église pour le 1^{er} Mars prochain.

Le Maire précise que des travaux de mise en conformité notamment en matière d'isolation seront nécessaires avant de remettre en location ces appartements.

Mme DABADIE informe l'assemblée des premiers résultats de l'enquête sur les transports à la demande sachant que la clôture de l'enquête est dans une semaine (31 janvier) 34 réponses dont 13 très intéressés / 13 peu intéressés / 8 pas intéressés pour l'instant.

Concernant les observations soulevées par Mr MANOUVRIER et Mme ROLLAND à propos des dépôts de sacs et des problèmes d'insalubrité avec les sacs éventrés sur les points de collecte des déchets, le Maire regrette une nouvelle fois cette situation due au comportement inadmissible et irrespectueux des usagers et remercie les employés communaux pour le travail effectué au quotidien pour entretenir ces points de ramassage.

Concernant l'état d'avancement des dossiers (du passage à niveau PN53, la vélo route et l'antenne FREE) , le Maire précise que ces dossiers sont toujours en cours d'examen et qu'il n'a aucune information que celles transmises lors de la cérémonie des vœux..

Prochain Conseil Municipal le 28 Mars 2017.

Séance levée à 20H40MN

Le Secrétaire,

Jean-Louis MANOUVRIER,



Le Maire,

Michel GENTIT,

